

ROYAUME  
DE  
BELGIQUE.

Le Ministre de l'Intérieur,

5<sup>e</sup> Division, N<sup>o</sup> 3555.

En l'article 18 de l'arrêté  
Royal du 31 Mars 1846, organique  
du Musée Royal d'histoire naturelle;  
En l'article 12 du Règlement  
d'ordre;

Considérant qu'il convient de  
régler définitivement la position des  
employés attachés à cet établissement;

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>. Le Sieur Stenon (Piotre),  
ancien secrétaire-adjoint du Musée,  
est nommé Secrétaire.

Son traitement reste fixé à la  
Somme de huit cents francs;

Article 2. Le Sieur Hagemant  
(Laspard Nicolas), est confirmé dans  
ses fonctions de Préparateur en chef,  
au traitement annuel de deux  
mille francs;

Article 3. Le Sieur Wesmael,  
(Alfred), est confirmé dans ses fonctions  
de Uice-préparateur.

Article 4. Le Sieur Morelle (Gon),  
est confirmé dans ses fonctions  
de Surveillant en chef, au traite-  
-ment annuel de quinze cents francs.

Article 5. Le Sieur Lamisse,  
(Jacques Joseph), est confirmé dans  
ses

ses fonctions de Surveillant. Son  
traitement est porté à la somme  
de huit cents francs, à partir  
du 1<sup>er</sup> Septembre prochain.

article 6. Expéditions du  
présent arrêté seront adressées au  
Conseil de Surveillance et à M<sup>r</sup>. le  
Directeur du Musée Royal  
d'histoire naturelle.

Bruxelles, le 31 août 1846.

Ch. De Keyser